



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES  
Service Politique de la Ville

2018 DDCT 140 Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'illettrisme qualifie, selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour ces personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base, dites compétences clés définies comme « une combinaison de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées à chaque contexte ». Elles comprennent, en plus de la compréhension et l'expression écrites, la communication orale, la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies, la compétence numérique, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, et l'aptitude à développer ses connaissances et compétences.

En Ile-de-France, selon l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne) de l'INSEE, 322 000 adultes âgés de 16 à 65 ans et ayant été scolarisés en France étaient en situation d'illettrisme en 2011, soit 5 % de la population francilienne. Cette enquête précise que plus d'un million des franciliens de 16 à 65 ans, soit 13 %, rencontrent des difficultés importantes dans les trois domaines fondamentaux de l'écrit : la lecture, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple.

Parmi les spécificités régionales, il est à noter que les femmes sont tout aussi concernées que les hommes. De plus, une personne en emploi sur 10 et une personne au chômage sur 7 sont en difficultés face à l'écrit. De même que 33 % des personnes à faibles revenus et 34 % des allocataires du RSA.

Au niveau national, le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme dans les quartiers populaires est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

La Mission Locale confirme les difficultés détectées parmi les jeunes suivis, qui rendent plus difficile leur accès à la qualification et donc leur intégration durable sur le marché du travail. Ainsi, au moins 20 % des jeunes éligibles à la Garantie Jeunes en 2017 présentaient des problèmes d'illettrisme.

L'année 2018/2019, est une année de transition, les acteurs jeunesse des territoires et les équipes de développement local adapteront les modalités de repérages et d'orientations des jeunes des quartiers populaires pour qu'ils puissent bénéficier de ce dispositif.

Le comité de pilotage a lieu tous les trimestres pour piloter la réalisation de ces objectifs. Les associations qui mettent en œuvre les actions de formation s'impliquent davantage dans leurs territoires d'intervention et améliorent leur ancrage local pour attirer des jeunes qui ne fréquentent pas les structures classiques.

Pour accompagner cette dynamique, le centre de ressources régional « Illettrisme et maîtrise de la langue » (CDRI) poursuivra les actions de sensibilisation et de formation des acteurs jeunesse et des acteurs de l'insertion en la déclinant à des échelles plus fines et opérationnelles.

Elles sont mises en œuvre par 6 associations qui travaillent en réseau et ciblent un minimum de 200 jeunes parisiens par an. Des cofinancements sont mobilisés auprès de l'État, des fonds européens et des fondations.

Trois pôles de formation concourent au PLCI :

1. le pôle Nord, piloté par l'École Normale Sociale (ENS) et le Centre d'Études, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL).
2. le pôle Sud, piloté par l'association ESPEREM (ex ARFOG-LAFAYETTE) et le Centre Alpha Choisy (CAC).
3. le pôle Est, piloté par l'association Savoirs Pour Réussir (SPR).

Un sixième opérateur, l'association Extramuros, propose des actions de détection et de formation aux jeunes des chantiers éducatifs issus de l'ensemble des quartiers populaires.

La présente délibération concerne la programmation 2018/2019 et a pour objectifs de :

1. consolider et poursuivre les actions de formation proposées par les 3 pôles dans une logique de développement des compétences clés, en référence au « socle de connaissances et de compétences professionnelles » (décret n° 2015-172 du 13 février 2015).
2. poursuivre l'action conduite par l'association Extramuros de repérage de l'illettrisme chez les jeunes accueillis sur l'ensemble des chantiers éducatifs.
3. renforcer le partenariat avec la Mission locale de Paris, les Clubs de prévention et les associations porteuses des actions de lutte contre l'illettrisme
4. susciter des partenariats avec des acteurs spécialisés pour mieux répondre aux situations d'exclusion numérique des apprenants.
5. diversifier les supports et les situations d'apprentissage dans une logique d'innovation.
6. activer le partenariat avec le CDRI pour sensibiliser et qualifier les acteurs jeunesse.

#### POLE NORD

Pour le pôle Nord, les projets portés conjointement par l'École Normale Sociale (ENS) et le Centre d'Études, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL) concerneront 60 jeunes de 16 à 25 ans en situation d'illettrisme et auront pour objectif de leur permettre d'entamer un parcours d'insertion professionnelle, d'intégrer une plate-forme de mobilisation, une formation pré-qualifiante, une

structure d'insertion par l'activité économique ou encore un centre de formation des apprentis. Les actions auront lieu entre septembre 2018 et juillet 2019.

Dans ce but, l'ENS proposera pour 30 jeunes, deux sessions de formation de 500 heures par session comportant 3 volets :

- une action « travail sur les parcours et acquisition des compétences clés » (avec un important module de communication orale et écrite des sphères quotidiennes et professionnelles élémentaires de 400 heures et un module intitulé « de la confiance en soi vers l'emploi » de 100 heures),
- une action de coordination visant à développer une synergie de territoire efficace et une action axée sur la levée des freins économiques et sociaux vers l'insertion professionnelle (accompagnement par les référents des Missions Locales).

Pour sa part, le CEFIL proposera à une trentaine de jeunes deux sessions de formation avec deux parcours de 252 heures avec des contenus en français, raisonnement logique, informatique, repérage dans le temps et l'espace (dont mobilité), monde du travail.

Le montant des subventions nécessaires à l'ENS et au CEFIL pour mener les actions concernées par la présente délibération sont respectivement de 21 000 euros et de 35 000 euros, soit un total de 56 000€ pour les actions de formation menées par le Pôle Nord du PLCI.

## POLE SUD

Pour le Sud de Paris, les projets conjointement portés par l'association ESPEREM (ex ARFOG-LAFAYETTE) et le Centre Alpha Choisy (CAC) concerneront une trentaine de jeunes de 16 à 25 ans réunis en deux groupes, lors de deux modules de formation (apprentissage des compétences de base, renforcement et consolidation des compétences clés en lien avec l'apprentissage et la qualification, préparation aux tests d'accès en formation certifiante / pré-qualifiante / qualifiante ou à l'emploi).

De plus, seront programmés plusieurs ateliers spécifiques (environnement social, culturel et économique, citoyenneté, égalité des chances, image de soi, gestes et postures ...) afin de favoriser le développement personnel et l'autonomie des jeunes. Enfin, un bilan de l'avancée des apprentissages et un plan d'action en lien avec la formation ou l'emploi seront établis.

Le montant des subventions nécessaires à l'association ESPEREM (ex ARFOG-LAFAYETTE) et au CAC pour mener les actions concernées par la présente délibération sont respectivement de 26 000 euros et de 16 000 euros, soit un total de 42 000€ pour le Pôle sud.

## POLE EST

Pour 2018, le dispositif Savoirs Pour Réussir Paris prévoit d'accueillir 150 jeunes. Ces jeunes bénéficient d'un parcours de réconciliation avec les savoirs fondamentaux dans le but de favoriser leur insertion professionnelle et sociale et de sortir de l'exclusion. La durée du parcours est individualisée. 30 tuteurs bénévoles, recrutés par l'association Savoirs pour réussir Paris et formés par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, interviennent auprès des jeunes. Au total, 14 ateliers à visée pédagogique (oral, écriture, lecture, calcul, confiance en soi, savoir-être ...), des accompagnements individuels et des actions culturelles sont mis en place pour les jeunes. Le choix des ateliers et les plannings sont établis de manière personnalisée en fonction des besoins des jeunes lors du test de positionnement. Ce test sert de base à la fois pour élaborer le parcours et pour évaluer la progression des jeunes.

Le montant de la subvention nécessaire à Savoirs Pour Réussir Paris pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 40 000 €.

## EXTRAMUROS

Depuis 2015, l'Association Extramuros développe, au sein de ses chantiers éducatifs, une action de repérage de l'illettrisme et de remédiation/formation dans le cadre de modules d'acquisition des compétences clés (renforcement des modules mis en œuvre, développement des partenariats, intégration des modules dans tous les chantiers éducatifs de l'association, développement des suites de parcours des jeunes).

Pour 2018, Extramuros souhaite continuer son action et faire de ces chantiers un outils pertinent pour orienter et repérer les jeunes en rupture, améliorer les modules de compétences clés mis en œuvre, affiner l'orientation vers les partenaires et diversifier les partenariats dans le domaine de l'insertion.

Le montant de la subvention nécessaire à Extramuros pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 12 000 euros.

Les subventions proposées pour l'ensemble des projets relatifs au « Plan parisien de lutte contre l'illettrisme des jeunes » s'élèvent à 150 000 euros.

Je vous prie Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris